

# LES EFFETS DES POLITIQUES MIGRATOIRES QUÉBÉCOISES ET CANADIENNES SUR LE RECRUTEMENT INTERNATIONAL DANS LES CÉGEPS

OLIVIER BÉGIN-CAOQUETTE,  
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

OLIVIER FRANCIS HAZOUME,  
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

MARIANNE PAQUETTE,  
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

NICOLE LACASSE,  
UNIVERSITÉ LAVAL

## Résumé

La mobilité internationale étudiante est aujourd’hui confrontée à des politiques migratoires plus restrictives. Cet article examine les effets des récentes réformes fédérales et provinciales sur les stratégies de recrutement des étudiants internationaux dans les cégeps québécois. À partir d’une analyse descriptive et chronologique de 38 politiques et d’un test omnibus par permutation calculé à partir des réponses de 37 cégeps à 2 enquêtes menées en 2019 et 2024, les résultats révèlent une complexification des responsabilités administratives, une croissance du nombre d’étudiants internationaux (ÉI) et une diversification des pays d’origine. L’article montre que, malgré le resserrement des politiques migratoires, les cégeps adaptent leurs stratégies et conservent une agentivité dans le recrutement international.

**Mots-clés** : étudiants internationaux, cégeps, politique publique, immigration, Québec

## Abstract

International student mobility faces increasing constraints due to more restrictive immigration policies. This article investigates the impact of recent federal and provincial reforms on the recruitment strategies of international students in Quebec’s colleges (CEGEP). Based on a descriptive and chronological analysis of 38 policy documents and an omnibus permutation test calculated from survey responses of 37 CEGEPs in 2019 and 2024, the findings reveal a growing complexity in administrative responsibilities, a significant increase in the number of international students, and a diversification of their countries of origin. The article shows that, despite the tightening of immigration policies, CEGEPs are adapting their strategies and retaining agency in international recruitment.

**Keywords** : International students; CEGEPs; Public policies; Immigration; Quebec

## La mobilité internationale au Canada

Si la mobilité internationale des étudiants n'est pas un phénomène récent, elle a pris une ampleur inédite à partir de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de libéralisation du secteur éducatif (Kauko et Medvedeva, 2016). Les États et les établissements d'enseignement supérieur sont alors entrés dans une dynamique de concurrence mondiale pour attirer des étudiants internationaux (ÉI) (Bégin-Caouette et al., 2024). Ces étudiants représentent en effet une source importante de revenus, en plus de contribuer à la diversité des campus et des localités qui les accueillent (Chira, 2017).

Le Canada s'est rapidement imposé comme une destination privilégiée grâce à la qualité perçue de son système éducatif, son climat sécuritaire et les voies d'accès à la résidence permanente (Bureau canadien d'éducation internationale [BCEI], 2023). À la suite d'un rapport (Roslyn Kunin and Associates [RKA], 2009) démontrant que les ÉI contribuaient à l'économie canadienne, le gouvernement fédéral a déposé la première *Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale* (gouvernement du Canada, 2014), laquelle cherchait à doubler, en dix ans, le nombre d'ÉI. En 2019, le gouvernement fédéral a déposé une seconde stratégie (gouvernement du Canada, 2019) visant à renforcer l'attractivité du Canada, notamment par la diversification des pays d'origine des étudiants et par un soutien accru aux efforts de recrutement par les établissements. En 2022, Affaires mondiales Canada (RKA, 2023) estimait que les dépenses effectuées par les ÉI avaient atteint un sommet et généré des retombées de 37,3 milliards de dollars canadiens, ce qui en faisait le quatrième secteur d'exportation au pays.

Cette dynamique d'ouverture s'est cependant heurtée à plusieurs bouleversements au cours de la dernière décennie. Les conflits géopolitiques (Adama, 2024), l'élection de politiciens issus de mouvances nativistes (Laws et Ammigan, 2020), la remise en question de l'intégration supranationale (Amuedo-Dorantes

et Romiti, 2024) et la pandémie de COVID-19 (Altbach et de Wit, 2020) ont reconfiguré les espaces de mobilité étudiante. Si les ÉI étaient autrefois perçus comme des vecteurs de croissance économique ou des immigrants idéaux (Scott et al., 2015), ils sont désormais associés à des enjeux tels que la crise du logement (Lorenz, 2024).

Au Canada, ce changement de perception s'est traduit par une inflexion du discours médiatique et politique (Desplanques, 2023). Le gouvernement fédéral, tout comme celui de certaines provinces, a adopté des politiques migratoires plus restrictives (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada [IRCC], 2024b). Au Québec, le discours est passé d'un désir de recruter davantage d'ÉI pour des raisons économiques, à une volonté de privilégier les francophones (Bégin-Caouette et al., 2024), puis à une diminution du nombre de personnes pouvant étudier dans la province (Carabin, 2025). Selon ICEF Monitor (2026), sur la base des données fédérales, les permis d'études accordés ont diminué de 64 % en 2025 par rapport à 2024, tombant sous les niveaux observés pendant la pandémie de COVID-19.

Ces transformations auraient donc des effets sur les établissements d'enseignement supérieur, qui doivent s'adapter à un environnement en mutation. Si les universités disposent de marges de manœuvre plus importantes afin d'adapter les lieux de recrutement, les modalités de prestation ou leurs sources de revenus, les autres établissements, comme les collèges communautaires, les instituts techniques ou les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), paraissent plus vulnérables. Leurs formations sont en effet plus restreintes par les politiques relatives aux visas (Collèges et Instituts Canada [CIC], 2024). Ils sont également davantage réglementés par les provinces et recrutent dans des régions du monde où les candidats potentiels viennent de milieux moins favorisés (Usher, 2023).

S'inscrivant dans le prolongement des recherches canadiennes récentes sur les logiques (Moscovitz, 2025), les stratégies (Lacasse et al., 2025) et l'éthique de

l'internationalisation (Harden-Wolfson et al., 2025), ainsi que sur les effets des politiques migratoires sur les étudiants internationaux (Legusov et al., 2026), cet article examine l'articulation entre les réformes récentes et les stratégies institutionnelles. Analyser la manière dont les cégeps s'adaptent à ces transformations apparaît d'autant plus nécessaire que le secteur collégial québécois reste largement sous-étudié dans la documentation savante.

## Recrutement des étudiants internationaux dans les cégeps

Le paysage postsecondaire canadien comprend une variété d'établissements non universitaires, souvent désignés sous des appellations différentes selon les provinces. Ces instituts de taille plus modeste que les universités sont enracinés dans leur milieu et plus orientés vers la formation pratique et technique. Bien que les cégeps du Québec soient regroupés sous cette catégorie, leur structure et leur fonctionnement présentent des particularités qui les distinguent des autres collèges et instituts au Canada (Gallagher et Dennison, 1995). Créés dans le cadre de la réforme éducative québécoise des années 1960, et dans un processus plus large de construction nationale, les cégeps constituent une innovation institutionnelle unique. N'exigeant pas de droits de scolarité et étant situés dans toutes les régions du Québec, ils ont contribué à la démocratisation de l'enseignement supérieur, à la régionalisation des services éducatifs et à la formation d'une main-d'œuvre francophone qualifiée (Lessard et Brochu, 2020).

Les cégeps offrent deux catégories de programmes réguliers menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) : les programmes préuniversitaires de deux ans et les programmes techniques de trois ans. À ces formations diplômantes, dont le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) assure l'émission des référentiels de compétences et des diplômes, peuvent s'ajouter des attestations d'études collégiales (AEC). Il s'agit de formations continues, de plus courte durée,

développées par un cégep afin de répondre à un besoin spécifique du marché du travail (Beaupré-Lavallée et Bégin-Caouette, 2022). Notons finalement que les cégeps se caractérisent par un système régionalisé d'admission. Ces éléments structurels influencent les trajectoires éducatives des étudiants et les modalités d'internationalisation adoptées par les cégeps.

L'internationalisation des cégeps québécois s'est considérablement redéfinie au cours des deux dernières décennies. Alors que les cégeps étaient déjà actifs en matière de coopération internationale à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la formulation d'une première stratégie d'internationalisation par le gouvernement du Québec (2002) a institutionnalisé un processus orienté vers la mobilité étudiante sortante et l'a placé sous la coordination de Cégep international, désormais intégré à la Direction des affaires internationales de la Fédération des cégeps<sup>1</sup> (Bégin-Caouette, 2018). À partir de la décennie 2010, un glissement s'est opéré vers le recrutement d'ÉI. Les données disponibles révèlent qu'entre 2010 et 2019, les inscriptions d'ÉI au DEC ont connu une augmentation annuelle moyenne de 12,6 %, tandis que celles aux AEC ont progressé de plus de 300 % (Fédération des cégeps, 2020). Cette évolution témoigne d'un repositionnement des cégeps, dont 78 % considéraient le recrutement international comme une priorité institutionnelle.

Les motivations associées à ce virage sont multiples : maintien de la viabilité des programmes en contexte de déclin démographique, réponse aux besoins du marché du travail régional, valorisation de l'offre éducative québécoise à l'international et diversification des sources de financement. Une étude d'Aviseo Conseil (2021) souligne, par exemple, que la contribution des ÉI au PIB s'élèverait à près de 63 millions de dollars et que, sans la présence d'ÉI, 37 programmes répartis dans 20 cégeps seraient menacés de fermeture. En outre, l'étude de Bikie Bi Nguema et al. (2020) indique que les ÉI sont

---

1 La Fédération des cégeps est l'association représentant les collèges publics du Québec.

perçus comme des vecteurs d'enrichissement socioculturel pour les communautés d'accueil. Ce repositionnement serait accompagné de nouvelles stratégies de recrutement, ainsi que de structures d'accueil, d'intégration et de soutien à la réussite pour les ÉI dans les cégeps.

Les récents changements aux politiques migratoires ont toutefois transformé l'espace de recrutement dans lequel opèrent les cégeps (Blanchet, 2024). Face à la mise au jour de pratiques de recrutement douteuses dans certains établissements (Harden-Wolfson et al., 2025) et à la crise du logement dans certaines métropoles du pays (IRCC, 2024a), le gouvernement fédéral a instauré un plafond national temporaire sur les demandes de permis d'études, réduisant de 35 % le nombre de permis accordés par rapport à l'année précédente (Vieira, 2024). Le palier fédéral a aussi haussé les exigences financières (IRCC, 2025c) des candidats internationaux et complexifié le changement d'établissement une fois le visa accordé (IRCC, 2024a).

Dans le contexte du fédéralisme canadien, les provinces ont une juridiction exclusive en matière d'éducation. Le gouvernement du Québec avait d'ailleurs dénoncé le caractère intrusif de la première stratégie fédérale en matière d'éducation internationale (Moscovitz, 2025). En outre, l'immigration est un domaine de compétence partagée, et des provinces, dont le Québec, ont conclu des ententes avec le palier fédéral afin de pouvoir sélectionner certains immigrants dits économiques, tels que les ÉI (Paquet, 2025). Les mesures prises par le gouvernement du Québec s'additionnent donc à celles mises en place par le gouvernement fédéral.

Au Québec, motivé par un discours centré sur la pression qu'exercent les ÉI sur les services publics, mais également par une préoccupation relative à la protection du français, le gouvernement a suspendu à plusieurs reprises (entre 2019 et 2024), puis a aboli (en 2025) le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), lequel permettait aux ÉI diplômés au Québec de pouvoir y travailler dans le but de s'y établir de façon permanente (gouvernement du Québec,

2025d, art. 33-34). En 2022, le gouvernement du Québec a renforcé les exigences linguistiques pour les ÉI (gouvernement du Québec, 2025b) ; en 2023, il a instauré par décret un plafond de certificats d'acceptation du Québec (CAQ) pour études pouvant être décernés ; et, en 2024, il a modifié la *Loi sur l'immigration du Québec* (LIQ, RLRQ c. I-0.2.1, art. 50-53) pour accroître son pouvoir discrétionnaire en matière de sélection des ÉI. Les organisations qui représentent les établissements, comme la Fédération des cégeps (2025b), ont énoncé les impacts que pourraient avoir ces politiques sur leur capacité de recrutement et d'accompagnement des ÉI, mais peu d'études ont été publiées à ce sujet.

Dans un contexte fédéral complexe marqué par des réformes migratoires récentes, l'objectif de cet article est donc d'explorer les effets des politiques fédérales et provinciales sur le recrutement et l'accompagnement des étudiants internationaux dans les cégeps québécois.

## **RECRUTEMENT, CONSTRUCTION D'ESPACE ET AGENTIVITÉ**

Pour atteindre cet objectif, nous mobilisons l'approche géocognitive de construction de l'espace et des échelles, telle qu'actualisée par Marginson en 2022. Ce cadre considère l'enseignement supérieur comme un espace multiscalaire, relationnel et agentique. Premièrement, l'espace est produit par la coprésence et l'irréductibilité des différentes échelles, du global au local, en passant par le national, le régional, l'infranational (ou provincial) et même l'individuel. Les agents de l'enseignement supérieur évoluent dans cet environnement multiscalaire, où les dynamiques propres à chaque échelle (comme la protection de la langue française à l'échelle provinciale et la logique concurrentielle du recrutement à l'échelle mondiale) coexistent et s'influencent mutuellement. Deuxièmement, l'enseignement supérieur est un espace géocognitif structuré autour de trois dimensions interreliées : la

matérialité (ressources, politiques migratoires, structures institutionnelles, réseaux d'acteurs), l'imaginaire agentique (idées, représentations, interprétations des agents) et les pratiques sociales (connexions, routines, pratiques d'accueil). Ainsi, le phénomène du recrutement peut à la fois être compris comme le résultat de politiques (matérialité), de pratiques de recrutement (pratiques sociales) et des représentations que se font les agents par rapport aux ÉI (imaginaire agentique).

Troisièmement, les agents ne sont pas simplement contraints par ces dimensions ; ils disposent d'une capacité d'action différenciée selon leur position dans les systèmes d'enseignement supérieur. Cette capacité se manifeste par leur aptitude à naviguer entre les échelles, à combiner ou hybrider les espaces, et à utiliser stratégiquement leur ouverture ou fermeture en fonction de leurs intérêts économiques, politiques ou culturels (Moscovitz et Sabzalieva, 2023).

Ce cadre conceptuel permet ainsi d'observer comment les politiques migratoires participent à la reconfiguration d'un espace éducatif transnational. À la lumière de cette ontologie ouverte, l'article répondra aux trois questions de recherche suivantes :

1. Comment les dispositions des récentes politiques migratoires fédérales et provinciales redéfinissent-elles les conditions dans lesquelles les cégeps recrutent les ÉI ?
2. Comment le nombre d'étudiants internationaux, leur provenance et leurs domaines d'études ont-ils évolué depuis l'entrée en vigueur de ces politiques ?
3. Les stratégies de recrutement, d'accueil et d'intégration des établissements ont-elles évolué depuis l'entrée en vigueur des politiques migratoires provinciales et fédérales ?

## MÉTHODOLOGIE

Afin de répondre aux trois questions de recherche, cet article s'appuie sur une approche de méthodes mixtes parallèles convergentes (Creswell et Plano Clark, 2018). Nous répondrons à la première question de recherche à partir d'une analyse des politiques migratoires récentes, puis nous répondrons aux deux questions suivantes à partir de l'analyse des données extraites de deux vastes enquêtes de la Fédération des cégeps en 2019 et en 2024 auprès des cégeps. Les résultats issus de l'analyse des politiques et des enquêtes quantitatives seront ensuite mis en dialogue afin d'examiner l'articulation entre les réformes récentes et les stratégies institutionnelles.

### L'analyse des politiques

Nous avons procédé à une analyse documentaire à visée descriptive et chronologique (Bowen, 2009). Cette méthode consiste à identifier, sélectionner et synthétiser des documents officiels afin d'en dégager l'évolution chronologique. L'objectif était de reconstituer les principales mesures migratoires et réglementaires adoptées entre août 2019 et août 2025. Cette période a été choisie parce qu'elle couvre les deux périodes de l'enquête auprès des établissements, soit les années scolaires 2019-2020 et 2024-2025.

Notre approche cherche à dresser un inventaire des politiques publiques sans entrer dans une analyse détaillée de leurs effets. Les politiques publiques ont été recensées à partir des documents officiels publiés par les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que des communiqués ministériels, des rapports institutionnels, et des communiqués et articles de presse permettant de valider les dates et le contexte des mesures. Les politiques retenues devaient concerner directement ou indirectement le recrutement d'ÉI dans les cégeps. Nous avons donc inclus des mesures susceptibles d'influencer les conditions d'entrée, de travail ou d'établissement postdiplôme, même lorsqu'elles ne ciblaient pas explicitement les ÉI, dans la mesure où ces dimensions constituent un facteur déterminant

dans leur choix de destination d'études (Schinnerl et Ellermann, 2023).

La recension a été effectuée à l'aide de mots-clés. Les données ont été vérifiées par recoupement entre plusieurs sources afin d'assurer leur fiabilité. En tout, 38 politiques et changements à ces politiques ont été recensés. L'ensemble des documents étaient publiquement accessibles. L'objectif étant descriptif, nous avons retenu une grille simplifiée comprenant : le nom de la politique ou de la mesure, le mois et l'année d'adoption ou d'entrée en vigueur, le palier gouvernemental concerné (fédéral ou provincial) et une brève description de son contenu.

### **L'enquête auprès des cégeps**

L'analyse quantitative mobilise des données institutionnelles anonymisées, recueillies à l'échelle de chaque établissement dans le cadre de l'enquête quinquennale sur les activités internationales de la Fédération des cégeps, dont les données agrégées sont rendues publiques (Fédération des cégeps, 2020, 2026). Le questionnaire fut envoyé à tous les cégeps de la province ( $N = 48$ ) ; chaque cégep désignait une personne responsable de répondre aux questions. Le questionnaire comprenait plus de 100 questions relatives à l'internationalisation, dont 34 sur les ÉI. Il était accompagné d'une annexe dans laquelle les cégeps ont fourni les caractéristiques des ÉI qu'ils avaient accueillis lors des trois sessions précédentes.

Des cueillettes de données ont eu lieu dans les établissements à l'automne 2019 ( $n = 46$ ) et à l'automne 2024 ( $n = 43$ ). Puisque nous souhaitions comparer l'évolution du recrutement et de l'accueil des ÉI, nous n'avons considéré que les données des établissements ayant répondu à l'enquête aux deux moments de la collecte ( $n = 37$  ; 77 % de la population). Les données agrégées rapportées dans cet article pourraient donc différer de celles présentées pour l'ensemble du réseau. Le Tableau 1 montre que l'échantillon présente néanmoins des caractéristiques similaires à celle de la population, notamment en matière de région d'appartenance, de langue d'enseignement et de taille en fonction du nombre d'étudiants.

**Tableau 1.**  
*Comparaison des caractéristiques de l'échantillon*

Caractéristiques	Échantillon ( $n = 37$ )	Population ( $n = 48$ )
Taille (nombre d'étudiants)		
Petite	41 %	38 %
Moyenne	26 %	25 %
Grande	32 %	38 %
Langue d'enseignement		
Français	92 %	90 %
Anglais	8 %	10 %
Région géographique		
Urbaine	30 %	33 %
Périurbaine	39 %	38 %
Rurale	30 %	29 %

Compte tenu de la taille de l'échantillon ainsi que du fait que trois variables présentent une asymétrie positive significative et qu'une variable présente un kurtosis significatif, l'usage de tests non paramétriques s'avère méthodologiquement approprié. Cet article s'appuie donc sur un test omnibus par permutation reposant sur 50 000 permutations, ce nombre étant reconnu comme suffisant et robuste pour l'analyse de données appariées présentant une distribution non normale, afin d'examiner l'évolution des réponses entre 2019 et 2024.

Ce test portait simultanément sur quatre dimensions complémentaires de l'internationalisation : le nombre total d'ÉI, le nombre de pays d'origine des ÉI, les ratios DEC/AEC, et le nombre moyen total d'éléments des structures de recrutement et d'intégration mises en place par les cégeps. Notre approche permet de traiter l'internationalisation comme un phénomène intrinsèquement multidimensionnel et de limiter le risque de faux positifs associé à la multiplication de tests statistiques distincts. Nous avons limité l'analyse à quatre variables en raison de la taille de l'échantillon et les variables retenues ont été sélectionnées pour leur pertinence au regard

des questions de recherche. Des comparaisons appariées post hoc ont ensuite été réalisées à l'aide de tests de Wilcoxon, avec correction de Holm ( $p_{\text{Holm}}$ ) pour les comparaisons multiples.

## Les limites

Cette étude comporte certaines limites. Bien que le questionnaire ait permis de recenser les mesures mises en place par les établissements afin d'accompagner les ÉI, le format de réponse — basé sur des cases à cocher — offrait peu de détails sur la mise en œuvre concrète de ces stratégies. De plus, malgré le caractère représentatif de l'échantillon, le nombre total d'observations demeure restreint, ce qui peut affecter la puissance statistique et la généralisation des résultats. Finalement, il importe de noter que la collecte au Temps 2 fut effectuée à l'automne 2024, ce qui ne permet pas d'observer les effets des réformes aux politiques migratoires ayant pris effet après cette date.

## RÉSULTATS

### L'évolution des politiques migratoires provinciales et fédérales

La première question de recherche concerne la manière dont les récentes politiques migratoires redéfinissent les conditions dans lesquelles les cégeps recrutent les ÉI. Le Tableau 2 présente l'analyse documentaire à visée descriptive et chronologique de 38 politiques. Notons que 17 politiques (45 %) relèvent du palier fédéral et 21 (55 %) du palier provincial. En outre, 8 des 21 politiques provinciales (38 %), adoptées entre août 2019 et août 2025, concernent spécifiquement des modifications au Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Soulignons que 14 politiques (37 %) ont été adoptées après le moment de la deuxième collecte de données quantitatives (représenté par une ligne pointillée dans le tableau).

Une première analyse permet de comprendre comment la mise à l'agenda d'enjeux spécifiques conduit à une accumulation

de mesures, parfois contradictoires, entre 2019 et 2025. En effet, l'année 2019 voit le dépôt de stratégies provinciale (gouvernement du Québec, 2019) et fédérale (gouvernement du Canada, 2019) en matière de recrutement d'ÉI, lesquelles s'accompagnent, au Québec, d'une première suspension du PEQ afin de l'améliorer par la suite (gouvernement du Québec, 2019). Si l'année 2020 est celle de la fermeture des frontières (Sécurité publique Canada, 2020), l'année qui suit est celle des constats relatifs à la pénurie de main-d'œuvre et à la nécessité de recruter davantage afin de répondre à celle-ci (gouvernement du Québec, 2021). En 2022, le gouvernement du Québec adopte la *Loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, et impose des exigences linguistiques en français aux ÉI, notamment dans les programmes collégiaux offerts en anglais. En 2023 émerge, au palier fédéral, une préoccupation quant aux fausses lettres d'admission et à la nécessité de protéger les ÉI (IRCC, 2023b). IRCC met en place un système obligatoire de validation des lettres d'admission dans lequel tous les établissements d'enseignement désignés doivent confirmer directement auprès d'IRCC la validité des lettres d'acceptation soumises par les ÉI. En 2024, les paliers fédéral et provincial déplorent la croissance du nombre d'ÉI et imposent des plafonds aux permis d'études (IRCC, 2024c). L'année 2025 marque, quant à elle, un changement quant aux possibilités pour les ÉI d'immigrer au Québec ou au Canada. Le palier fédéral augmente les exigences financières minimales des ÉI et révisé les programmes admissibles au permis de travail postdiplôme (PTPD ; IRCC, 2025b). Le palier provincial suspend les deux volets du PEQ (gouvernement du Québec, 2025a), instaure un plafond de CAQ par établissement (gouvernement du Québec, 2025c) et ajuste les critères du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2025).

**Tableau 2.***Inventaire chronologique des politiques migratoires fédérales et provinciales (2019-2025)*

Politique publique	Mois et année	Palier
1. Stratégie canadienne d'éducation internationale 2019-2024	Août 2019	Fédéral
2. Vision internationale du Québec	Novembre 2019	Provincial
3. Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – Volet Diplômé	Novembre 2019	Provincial
4. PEQ – Volet Travailleur	Novembre 2019	Provincial
5. Fermeture des frontières (COVID-19)	Mars 2020	Fédéral
6. Annexe R-105 dans le régime budgétaire des cégeps	Mars 2020	Provincial
7. Réforme du PEQ	Juillet 2020	Provincial
8. Mesures spéciales pour étudiants internationaux	Octobre 2020	Fédéral
9. Modification au PEQ – Volet Diplômé	Juillet 2021	Provincial
10. Opération main-d'œuvre – mesures ciblées pour secteurs prioritaires	Novembre 2021	Provincial
11. Réouverture progressive des frontières et retour en présentiel	Janvier 2022	Fédéral
12. Loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec, le français	Juin 2022	Provincial
13. Modification au PEQ	Juillet 2022	Provincial
14. Augmentation d'acceptation d'étudiants africains	Décembre 2022	Fédéral
15. Règlement concernant les exigences en matière de connaissance du français pour la délivrance d'une attestation d'études collégiales	Mai 2023	Provincial
16. Mesure temporaire sur la possibilité de poursuivre des études pour les travailleurs étrangers temporaires	Juin 2023	Fédéral
17. Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Enseignement supérieur	Juin 2023	Provincial
18. Modification au PEQ – Volet Diplômé	Novembre 2023	Provincial
19. Système obligatoire de validation des lettres d'admission par IRCC	Décembre 2023	Fédéral

Politique publique	Mois et année	Palier
20. Obligations de vérifications des documents dans le système IRCC	Janvier 2024	Fédéral
21. Modifications aux critères d'admissibilité au permis de travail pour les conjoints des ÉI	Janvier 2024	Fédéral
22. Lettre d'attestation provinciale/territoriale (PAL/TAL)	Février 2024	Fédéral
23. Répartition des ÉI en vertu du plafond d'étudiants étrangers	Février 2024	Fédéral
24. Allocation provinciale du plafond de permis d'études	Avril 2024	Fédéral
25. Plan d'immigration du Québec 2025	Octobre 2024	Provincial
26. Nouvelles exigences d'admissibilité au permis de travail postdiplôme (PTPD)	Novembre 2024	Fédéral
27. Nouvelles exigences de renouvellement de permis d'études lors d'un changement d'établissement désigné	Novembre 2024	Fédéral
28. Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés	Novembre 2024	Fédéral
29. Loi 74 visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers	Décembre 2024	Provincial
30. Entrée en vigueur des exigences de renouvellement du CAQ pour études lors d'un changement d'établissement	Décembre 2024	Provincial
31. Attributions provinciales du plafond de permis d'études pour 2025	Janvier 2025	Fédéral
32. Décret 155-2025 concernant la réception et le traitement des demandes présentées à titre d'étudiant étranger	Février 2025	Provincial
33. Décret correctif afin de préserver l'accès aux études pour les ÉI déjà engagés dans un parcours au Québec	Mai 2025	Provincial
34. Suspension du PEQ – Volet Travailleur	Juin 2025	Provincial
35. Suspension du PEQ – Volet Diplômé	Juin 2025	Provincial
36. Mise à jour des programmes accessibles au PTPD	Juin 2025	Fédéral
37. Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec	Juin 2025	Provincial
38. Publication des critères et de la classification du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ)	Juillet 2025	Provincial

L'analyse de la répercussion de ces politiques permet de dégager trois constats. Premièrement, les politiques mises en place et les changements aux politiques existantes ont accru la complexité du travail imposé aux administrations collégiales. En vertu d'un règlement d'application de la Charte de la langue française (gouvernement du Québec, 2023a), les cégeps anglophones sont désormais dans l'obligation d'ajouter des mesures afin que leurs étudiants atteignent les exigences linguistiques nécessaires à la délivrance des diplômes. En outre, les cégeps doivent respecter les exigences d'IRCC en matière de validation des lettres d'admission (gouvernement du Canada, 2022).

Deuxièmement, les conditions dans lesquelles les cégeps recrutent les ÉI sont affectées par l'imposition de plafonds aux permis d'études et CAQ. En 2024, IRCC impose une réduction de 35 % du nombre de permis d'études attribués et procède à une répartition par province, selon leur prorata de la population canadienne (IRCC, 2025a). Bien que les établissements québécois ne soient pas affectés par cette mesure, en février 2024, le gouvernement provincial réduit de 20 % le nombre total de CAQ délivrés, passant de 156 647 en 2024 à 124 760 en 2025 (gouvernement du Québec, 2025b). Parmi ceux-ci, 23 % ont été alloués à l'ensemble du secteur collégial, lequel comprend les cégeps et les collèges privés.

Troisièmement, les conditions encadrant le séjour et l'immigration postdiplôme des ÉI ont connu une instabilité marquée, affectant l'attractivité et la planification institutionnelle des cégeps. Entre 2019 et 2025, le PEQ fait l'objet de six réformes, touchant notamment les exigences linguistiques et les domaines d'études admissibles (seuls certains DEC techniques), jusqu'à son abolition, le 19 novembre 2025 (gouvernement du Québec, 2025a). Parallèlement, le gouvernement fédéral modifie la liste des programmes admissibles au PTPD, en y ajoutant 119 programmes (notamment dans le domaine de la santé) et en retirant 178, dont plusieurs DEC et AEC dans des domaines comme l'administration, le commerce, le design ou le tourisme (gouvernement du Canada, 2025). D'autres

mesures restreignent les droits des étudiants pendant leur séjour. Depuis janvier 2024, les conjoints des ÉI inscrits dans les programmes collégiaux ne sont plus admissibles à un permis de travail ouvert, à l'exception de trois programmes spécifiques (IRCC, 2025b).

## L'évolution du portrait des étudiants internationaux et de leur recrutement

L'évolution récente du cadre des politiques publiques constitue le contexte dans lequel les cégeps ont dû à la fois composer avec et façonner leurs approches en matière de recrutement des étudiantes et étudiants internationaux ainsi que leurs pratiques institutionnelles. La section suivante examine empiriquement ces transformations. Le Tableau 3 présente les réponses agrégées de 37 cégeps, en 2019 (T1) et 2024 (T2), par rapport à 14 variables. En premier lieu, il est intéressant de noter que, entre le T1 et le T2, 9 variables montrent une augmentation et 5 variables une diminution. En effet, le nombre d'ÉI a augmenté de 72 % et le nombre moyen de pays desquels ils proviennent a augmenté de 90 %. La proportion d'ÉI en provenance d'Afrique s'est accrue de 61 % et celle des Amériques de 109 % (même si la proportion totale demeure inférieure à 10 %), mais les cégeps accueillent moins d'ÉI en provenance d'Asie et d'Europe en 2024, en comparaison à 2019.

En ce qui a trait aux programmes d'études, la proportion d'ÉI dans les DEC préuniversitaires a diminué de 24 % et dans les AEC de 76 %, mais elle est demeurée stable dans les DEC techniques. Il convient de souligner que, tant en 2019 qu'en 2024, plus des trois quarts des ÉI étaient inscrits dans des programmes de DEC techniques, lesquels offrent une transition plus directe vers le marché du travail. Le calcul, aux T1 et T2, du ratio entre le nombre d'étudiantes et étudiants inscrits dans un programme régulier (DEC) et ceux inscrits dans une AEC révèle une augmentation de 24 %. Cette évolution s'explique principalement par un déplacement des étudiants internationaux des programmes de DEC préuniversitaires vers les programmes d'AEC.

**Tableau 3.***Statistiques descriptives relatives aux ÉI, à leur recrutement et à leur accompagnement (n = 37)*

Indicateurs	T1 (2019)			T2 (2024)			Chgt.
	Min.	Max.	Moyenne	Min.	Max.	Moyenne	
Nombre d'ÉI (V1 <sup>a</sup> )	7	309	114	7	501	196	+71,9 %
Nombre de pays d'où proviennent les ÉI (V2 <sup>a</sup> )	2	11	11,31	1	43	21,47	+89,8 %
Proportion d'ÉI d'Afrique	0	86	28,00 %	0	91	44,96 %	+60,6 %
Proportion d'ÉI des Amériques	0	36	4,19 %	0	43	8,77 %	+109,3 %
Proportion d'ÉI d'Asie	0	63	6,54 %	0	48	4,65 %	-28,9 %
Proportion d'ÉI d'Europe	14	100	62,88 %	0	86	36,88 %	-41,4 %
Proportion d'ÉI dans DEC-Préuniversitaire	0	76	15,52 %	0	37	11,87 %	-23,5 %
Proportion d'ÉI dans DEC-Technique	24	100	78,95 %	43	100	78,38 %	-0,7 %
Proportion dans AEC	0	26	5,91 %	0	53	10,38 %	+75,6 %
Ratios DEC/AEC (V3 <sup>a</sup> )	7	308	70,16	1	418	86,84	+23,8 %
Proportion de cégeps qui ont recours à une agence de recrutement		9			8		-11,1 %
Nombre d'éléments de la structure d'accueil et d'accompagnement	0	13	7,14	1	20	13,51	+89,2 %
Nombre d'éléments de la structure de soutien à la réussite	0	4	2,11	0	5	2,27	+7,6 %
Nombre total d'éléments des deux structures (V4 <sup>a</sup> )	0	15	9,25	2	28	15,78	+70,6 %

<sup>a</sup> Ces quatre variables ont été sélectionnées afin de comparer les T1 et T2.

En matière de recrutement, d'accueil et de soutien à la réussite, si le nombre de cégeps ayant recours à une agence de recrutement est demeuré stable ( $n = 9$  en 2019 ; et  $n = 8$  en 2024), le nombre d'éléments faisant partie de leur structure d'accueil et d'accompagnement, ainsi que de leur structure de soutien à la réussite, s'est accru respectivement de 89 % et de 8 %. Les éléments d'accueil et d'accompagnement incluent l'accompagnement dans la recherche d'un logement, une communication avec les ÉI avant leur arrivée au cégep, etc. Les éléments de la structure de soutien à la réussite incluent des cours de mise à niveau linguistique, un suivi personnalisé au cours de la première session, etc.

Il n'est pas possible de comparer de manière statistiquement robuste les réponses des cégeps selon leurs caractéristiques institutionnelles (taille, langue ou région). Certaines tendances descriptives indiquent toutefois des différences potentielles entre les établissements francophones et anglophones. Par exemple, huit cégeps francophones déclarent avoir eu recours à une agence de recrutement, mais aucun cégep anglophone ne rapporte une telle pratique. En ce qui concerne l'origine des ÉI, les cégeps francophones accueillent plus d'étudiants provenant d'Afrique et d'Europe, tandis que les cégeps anglophones reçoivent plus d'étudiants en provenance d'Asie. Afin de vérifier si les changements entre le T1 et le T2 étaient statistiquement significatifs, nous avons procédé à un test omnibus par permutation (50 000 permutations) portant simultanément sur quatre variables (voir Tableau 3). Le test indique un effet global significatif du temps,  $p < 0,01$ . Des comparaisons appariées post hoc à l'aide de tests de Wilcoxon montrent une augmentation significative entre le T1 et le T2 pour 3 variables (V1, V2, V4). Pour V1 (Nombre d'ÉI), l'estimateur de Hodges–Lehmann (HL) indique une différence de 105,72, IC à 95 % [74,00, 145,50],  $p_{\text{Holm}} < 0,001$ ,  $r = 0,90^2$ . Pour V2 (Nombre de pays), HL = 10,50, IC à 95 % [8,00, 13,00],  $p_{\text{Holm}} < 0,001$ ,  $r = 0,94$ . Pour V4 (Nombre

d'éléments des deux structures), HL = 7,00, IC à 95 % [5,00, 9,00],  $p_{\text{Holm}} < 0,001$ ,  $r = 0,82$ . En revanche, V3 (Ratios DEC/AEC) ne présente pas de changement significatif entre le T1 et le T2,  $p_{\text{Holm}} = 0,566$ ,  $r = 0,11$ . L'estimation HL (13,58, IC à 95 % [-28,44, 52,20]) englobe des augmentations pour certains établissements et des diminutions pour d'autres. Autrement dit, entre 2019 et 2024, le cégep moyen a connu une augmentation du nombre d'ÉI, un élargissement de ses bassins de recrutement et a accru le nombre de mesures de recrutement et de soutien mises en place ; ces évolutions étant statistiquement significatives.

## DISCUSSION

L'objectif de cet article était d'explorer les effets des politiques fédérales et provinciales sur le recrutement et l'accompagnement des ÉI dans les cégeps. L'analyse de 38 politiques indique que les réformes récentes ont complexifié les responsabilités administratives des cégeps ; que l'imposition de plafonds sur les permis d'études et les CAQ limite la capacité des cégeps à recruter à l'international ; et que l'instabilité des programmes d'immigration postdiplôme et les restrictions imposées aux ÉI pendant leur séjour nuisent à l'attractivité des cégeps et compliquent la planification institutionnelle.

### Les étudiants internationaux dans les cégeps : changements en cours et à venir

Le test omnibus par permutation permet d'observer que le recrutement et l'accompagnement des ÉI se sont transformés durant ces cinq années (de 2019-2020 à 2024-2025). En effet, le nombre d'ÉI, le nombre de pays desquels ils proviennent et le nombre total de mesures mises en place se sont accrues significativement entre 2019 et 2024. Il importe cependant de souligner que les ÉI comptabilisés par les cégeps à l'automne 2024 sont des candidats qui avaient été recrutés entre l'automne 2023 et le printemps 2024, ce qui peut indiquer que plusieurs dispositions des réformes — notamment le plafond de

2 Le  $r$  correspond ici à un effet rang-bisérial (corrélation bisériale de rang).

demandes de CAQ — n'étaient pas encore entrées en vigueur. La Fédération des cégeps (2025a) rapportait toutefois, en août 2025, une baisse de 6,8 % des inscriptions des ÉI dans ses établissements par rapport à août 2024 et, dans certains établissements, la diminution atteindrait 50 % (Dion-Viens, 2025). En outre, même si les analyses montrent une croissance du nombre d'éléments mis en place par les cégeps afin d'accueillir, d'accompagner et de soutenir la réussite des ÉI, les récents gel du recrutement du personnel administratif et plafonnement des heures rémunérées (Fédération des cégeps, 2024b), combinés aux pertes financières que pourrait entraîner la diminution du nombre d'ÉI, laissent présager une diminution des mesures que les cégeps pourraient mettre en place afin de soutenir les ÉI (Fédération des cégeps, 2025b).

Bien que certains effets des politiques ne se soient pas encore pleinement manifestés au moment de la collecte des données, les résultats permettent d'anticiper la nature et l'orientation d'autres changements à venir. En premier lieu, en accord avec les restrictions imposées quant à la maîtrise du français, il semblerait que la proportion d'ÉI en provenance de pays d'Asie — lesquels étaient plus fréquemment inscrits dans des établissements anglophones — ait diminué et que la proportion d'ÉI en provenance de pays d'Afrique — dont plusieurs sont francophones — ait augmenté. Il y aurait en effet une croissance de 726 % du nombre d'ÉI en provenance du Cameroun, de 436 % du Maroc et de 428 % de la Côte d'Ivoire. Notre interprétation suggère que les cégeps aient ajusté leurs stratégies de recrutement afin de tenir compte de l'enjeu linguistique. La variabilité importante des ratios DEC-AEC ne permet pas de conclure à une différence significative entre le T1 et le T2. Des analyses futures pourront toutefois mesurer l'effet sur les AEC des nouvelles exigences linguistiques (gouvernement du Québec, 2023a), des modifications au PTPD limitant l'admissibilité aux AEC de 900 heures ou plus (gouvernement du Canada, 2025) et du décret de février 2025 restreignant les inscriptions aux programmes courts (Lévesque, 2025).

## La production agentique de l'espace par les cégeps dans un contexte fédéral en mutation

Nos constats mènent à croire que les récentes politiques migratoires ont redéfini les conditions dans lesquelles les cégeps recrutent, accueillent et soutiennent les ÉI. Ces transformations peuvent être comprises comme le produit d'interactions complexes entre les dimensions matérielles, imaginaires et pratiques de l'espace éducatif, ainsi que de la capacité d'action différenciée des agents à travers les échelles (Marginson, 2022).

Dans la structure fédérale multinationale du Canada, l'échelle nationale constitue un espace d'hétérogénéisation où se confrontent les matérialités, imaginaires et pratiques des gouvernements fédéral et provinciaux. Ces tensions se manifestent notamment dans les domaines des relations internationales (Paquin, 2006), de l'enseignement supérieur (Estman et al., 2019) et de l'immigration (Fortin, 2022). Au Québec, les gouvernements successifs ont mobilisé la Doctrine Gérin-Lajoie, selon laquelle la province peut exercer une action internationale dans ses champs de compétence, et ont fait de l'internationalisation de l'éducation un instrument de la paradiplomatie québécoise (Moscovitz, 2025). Les cégeps, en tant qu'organismes scolaires propres au Québec, participent à cette démarche en projetant l'identité distincte du Québec et de son système éducatif sur la scène internationale (Bégin-Caouette, 2018). Lorsque les imaginaires provinciaux et fédéraux divergent en matière d'internationalisation (Bégin-Caouette et al., 2024), les pratiques des cégeps tendraient à s'aligner davantage sur les orientations provinciales ; une dynamique cohérente, considérant que plus de 80 % de leur financement provient du gouvernement du Québec (Centrale des syndicats du Québec [CSQ], 2017).

Le cas présent se distingue toutefois par une forme d'homogénéisation découlant d'un alignement entre les échelles globale, fédérale et provinciale quant au recrutement d'ÉI. Notre analyse des politiques révèle une cohérence

entre le système de validation des lettres d'admission (fédéral), les plafonds imposés aux permis d'études (fédéral et provincial), la révision des programmes admissibles au permis de travail postdiplôme (fédéral) et l'abolition du PEQ (provincial). De même, alors que les changements politiques peuvent être compris à partir des imaginaires propres aux partis qui se succèdent au gouvernement (Abou-Chadi, 2016), il en va autrement dans le cas présent. Les résultats de travaux antérieurs (Bégin-Caouette, 2018) ont permis d'observer, par exemple, des divergences entre les rationalités ayant guidé la stratégie d'internationalisation élaborée en 2002 par le gouvernement du Parti québécois et celles qui sous-tendaient la politique internationale formulée en 2017 par le gouvernement du Parti libéral. Le présent article met toutefois en lumière une dynamique différente : entre 2019 et 2025, les gouvernements québécois et canadien étaient dirigés par les mêmes partis (Coalition Avenir Québec et Parti libéral du Canada). Les transformations observées dans les imaginaires agentiques se sont donc produites à l'intérieur même des gouvernements en place, lesquels sont passés d'une promotion active du recrutement international en 2019, à l'adoption, dès 2023 (gouvernement du Québec, 2023b), de politiques plus restrictives, en concordance avec certains imaginaires globaux (Marginson, 2025).

Le contexte étudié correspond ainsi à une convergence des imaginaires, à l'addition des matérialités et à une fermeture conjointe des échelles fédérales et provinciales, phénomènes susceptibles de réduire la marge de manœuvre des établissements. Il importe néanmoins de reconnaître l'agentivité des cégeps. Nos données indiquent une adaptation des pratiques, notamment une diversification du recrutement en provenance de régions francophones, le maintien des structures d'accueil, ou encore la conversion d'AEC en DEC dans certains établissements. La Fédération des cégeps (2024a) met d'ailleurs de l'avant un imaginaire agentique valorisant la spécificité des cégeps et plaidant pour une modulation des contraintes imposées en fonction des réalités locales.

Parallèlement, alors que certaines échelles se ferment à la mobilité entrante, des cégeps hybrident les échelles en délocalisant des programmes d'AEC à l'étranger, maintenant ainsi leur capacité d'attirer des étudiants internationaux sans passer par les circuits migratoires traditionnels. Par exemple, le Cégep Marie-Victorin a implanté une AEC en réseaux et sécurité informatique en Algérie et au Cameroun (Fédération des cégeps, 2023), tandis que le Cégep de Sherbrooke offre des AEC en gestion de commerce et en bureautique en Algérie, au Maroc et en Tunisie (Beaulieu-Lépine, 2025).

Enfin, l'échelle locale elle-même n'est pas homogène. La langue d'enseignement, la taille et la localisation de l'établissement peuvent influencer les effets des politiques et les réponses des acteurs. Les données analysées montrent des variations dans les stratégies de recrutement et les pays ciblés selon la langue d'enseignement des cégeps. Hazoume et Bégin-Caouette (sous presse) soulignent aussi que, contrairement aux collèges canadiens et américains, les cégeps éloignés des grands centres accueillent proportionnellement davantage d'ÉI et disposent de stratégies plus développées en matière de recrutement, d'accueil et de soutien. Ainsi, alors que certains cégeps urbains peinaient à répondre aux demandes d'admission d'étudiants nationaux (Duchaine, 2026), le Cégep de Matane rapportait une diminution de 50 % des demandes internationales, menaçant la viabilité de certains programmes (Dion-Viens, 2025). Ces écarts laissent entrevoir des imaginaires agentiques et des pratiques sociales différenciés dans l'avenir.

## CONCLUSION

Cet article visait à explorer comment les dispositions des récentes politiques migratoires fédérales et provinciales redéfinissent les conditions dans lesquelles les cégeps recrutent les ÉI. Les résultats indiquent que ces dispositions ont complexifié les responsabilités administratives des cégeps et que, même si le nombre d'ÉI a crû significativement entre

2019 et 2024, certaines transformations sont perceptibles, notamment quant à l'origine des ÉI. Notre interprétation suggère une convergence entre les échelles globale, fédérale et provinciale qui resserre l'espace de recrutement des cégeps. Malgré ces contraintes, les cégeps conservent une agentivité en hybridant les échelles et en ajustant leurs pratiques de recrutement. Comme plusieurs changements politiques sont survenus après la collecte des données, de futures recherches devront en suivre les effets sur le nombre d'ÉI, les programmes et la distribution régionale. Cet article montre néanmoins que la covariation des imaginaires, des matérialités et des pratiques produit des réajustements scalaires. Enfin, il comble une lacune en consignait, pour un ordre d'enseignement unique au Québec, les effets d'un environnement réglementaire en mutation.

## REMERCIEMENTS

Les personnes autrices remercient la Direction des affaires internationales de la Fédération des cégeps pour son soutien et l'accès à certaines bases de données. Elles remercient également l'ensemble des établissements qui ont accepté de répondre aux enquêtes.

## RÉFÉRENCES

- Abou-Chadi, T. (2016). Political and institutional determinants of immigration policies. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 42(13), 2087–2110. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2016.1166938>
- Adama, E. (2024). Power paradigm unleashed: The (re)configuration of international higher education arising from the Russia-Ukraine conflict and what it means for higher education. *Journal of Comparative & International Higher Education*, 16(3), 70–81. <https://digitalcommons.lib.uconn.edu/jcihe/vol16/iss3/7>
- Altbach, P. G. et de Wit, H. (2020). COVID-19: The internationalization revolution that isn't. *International Higher Education*, (102), 16–18. <https://ejournals.bc.edu/index.php/ihe/article/view/14603>
- Amuedo-Dorantes, C. et Romiti, A. (2024). International student applications in the UK after Brexit. *Journal of Economic Geography*, 24(5), 637–662. <https://doi.org/10.1093/jeg/lbae019>
- Aviseo Conseil. (2021, 21 juin). *Étude sur les retombées de la présence des étudiants internationaux à l'enseignement régulier dans le réseau collégial public*. <https://fedecegeps.ca/wp-content/uploads/2021/06/cegeps-etude-21-06-2021.pdf>
- Beaulieu-Lépine, M. (2025, 19 août). Le projet pilote pour les étudiants francophones hors Québec peine à décoller. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/actualites/education/910455/projet-pilote-etudiants-francophones-hors-quebec-peine-decoller>
- Beaupré-Lavallée, A. et Bégin-Caouette, O. (2022). Quebec cégeps as models of social and curricular adaptation. Dans E. Knight, A. M. Bathmaker, G. Moodie, K. Orr, S. Webb et L. Wheelahan (dir.), *Equity and access to high skills through higher vocational education* (p. 215–237). Palgrave Macmillan. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-84502-5\\_11](https://doi.org/10.1007/978-3-030-84502-5_11)
- Bégin-Caouette, O. (2018). Le processus d'internationalisation des cégeps : une analyse historique et géopolitique. *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, 48(1), 99–117. <https://doi.org/10.7202/1050844ar>
- Bégin-Caouette, O., Zambo Assembe, E. S. et Nakano Koga, S. M. (2024). Le recrutement des étudiants internationaux à la croisée des dynamiques de concurrence : le cas du Québec (Canada). *The Journal of International Mobility*, 12(1), 69–90. <https://shs.cairn.info/revue-journal-of-international-mobility-2024-1-page-69?lang=fr>

- Bikie Bi Nguema, N., Gallais, B., Gaudreault, M., Arbour, N. et Murray, N. (2020). Intégration et réussite scolaire des étudiants internationaux dans une région à faible densité ethnoculturelle. Le cas des cégeps du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Revue des sciences de l'éducation*, 46(2), 39–68. <https://doi.org/10.7202/1073718ar>
- Blanchet, Y. (2024, 4 novembre). *Défendons la présence des étudiants internationaux dans nos cégeps* [Mot de la présidence]. Fédération de l'enseignement collégial, Centrale des syndicats du Québec. <https://fec.lacsq.org/2024/11/04/defendons-la-presence-des-etudiants-internationaux-dans-nos-cegeps/>
- Bowen, G. A. (2009). Document analysis as a qualitative research method. *Qualitative Research Journal*, 9(2), 27–40. <https://doi.org/10.3316/QRJ0902027>
- Bureau canadien d'éducation internationale (BCEI). (2023). *La voix des étudiant.e.s. Résultats nationaux du sondage des étudiant.e.s internationaux. aies 2023 du BCEI*. <https://cbie.ca/wp-content/uploads/2024/10/2023-SEI-la-voix-des-etudiants.pdf>
- Carabin, F. (2025, 26 février). Québec plafonne le nombre d'étudiants étrangers. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/848710/quebec-plafonne-nombre-etudiants-etrangers>
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ). (2017, mai). Le mode de financement des cégeps. *Coup d'œil économique*. [https://www.lacsq.org/wp-content/uploads/2019/10/1617-279\\_CoupOeilMai2017\\_web-FINAL.pdf](https://www.lacsq.org/wp-content/uploads/2019/10/1617-279_CoupOeilMai2017_web-FINAL.pdf)
- Chira, S. (2017). Learning opportunities: International students and lessons about education, immigration and cultural diversity on and off the (Atlantic) Canadian campus. *Canadian Ethnic Studies*, 49(3), 133–152. <https://doi.org/10.1353/ces.2017.0025>
- Collèges & Instituts Canada (CIC). (2024, 25 novembre). *Les collèges et instituts se prononcent sur l'impact communautaire des réformes de la politique relative aux étudiants internationaux*. <https://www.collegesinstitutes.ca/fr/les-colleges-et-instituts-se-prononcent-sur-limpact-communautaire-des-reformes-de-la-politique-relative-aux-etudiants-internationaux/>
- Creswell, J. W. et Plano Clark, V. L. (2018). *Designing and conducting mixed methods research*. SAGE.
- Décrets modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec. RLRQ, c. I-0.2.1, r.3, art. 34, D. 1030-2019, a. 6 ; D. 1138-2019, a. 1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/I-0.2.1,%20r.%203/20200721?langCont=en#se:34>
- Desplanques, A. C. (2023, 22 août). Limiter le nombre d'étudiants étrangers pour réduire la pression sur le marché immobilier. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2023/08/22/limiter-le-nombre-detudiants-etrangers-pour-reduire-la-pression-sur-le-marche-immobilier>
- Dion-Viens, D. (2025, 2 novembre). Une situation « catastrophique » : le nombre d'étudiants internationaux en chute libre dans des cégeps en région. *Le Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2025/11/03/une-situation-catastrophique--les-etudiants-internationaux-en-chute-libre-dans-des-cegeps-en-region>
- Duchaine, A. (2026, 19 janvier). Le Cégep de Sherbrooke déborde. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2221869/cegep-sherbrooke-financement-classe>
- Eastman, J., Jones, G. A., Bégin-Caouette, O., Noumi, C. et Trottier, C. (2019). Federalism and university governance in Canada. *Canadian Public Administration*, 62(2), 333–335. <https://doi.org/10.1111/capa.12319>

- Fédération des cégeps. (2020). *Portrait des activités internationales des cégeps 2020*. <https://fedecegeps.ca/portrait-activites-internationales-2020>
- Fédération des cégeps. (2023). *Programme Québec–Francophonie en formation technique : Un partenariat pour renforcer la formation professionnelle en Afrique*.
- Fédération des cégeps. (2024a, 5 novembre). *Mémoire sur le projet de loi no 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants internationaux*. <https://fedecegeps.ca/memoire/2024/11/memoire-sur-le-projet-de-loi-no-74-loi-visant-principalement-a-ameliorer-lencadrement-relatif-aux-etudiants-internationaux/>
- Fédération des cégeps. (2024b, 25 octobre). *La Fédération des cégeps dénonce le gel de recrutement imposé aux cégeps* [Communiqué de presse]. <https://fedecegeps.ca/communiques/2024/10/federation-denonce-gel-recrutement-impose-cegeps/>
- Fédération des cégeps. (2025a, 28 août). *Nombre record d'étudiantes et d'étudiants dans les cégeps* [Communiqué de presse]. <https://fedecegeps.ca/communiques/2025/08/nombre-record-detudiantes-cegeps/>
- Fédération des cégeps. (2025b, 26 février). *Des quotas pénalisent les cégeps, qui n'ont rien à se reprocher* [Communiqué de presse]. <https://fedecegeps.ca/communiques/2025/02/recrutement-international-quotas-caq/>
- Fédération des cégeps. (2026). *Portrait des activités internationales des cégeps 2025*. <https://fedecegeps.ca/portrait-activites-internationales-2025>
- Fortin, P. (2022, 6 mai). *La politique d'immigration fédérale expansive : conséquences pour le Canada et pour le Québec*. Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/rapport/RapportMIFI\\_mai2022\\_PierreFortin.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/rapport/RapportMIFI_mai2022_PierreFortin.pdf)
- Gallagher, P. et Dennison, J. D. (1995). Canada's community college systems: A study of diversity. *Community College Journal of Research and Practice*, 19(5), 381–393. <https://doi.org/10.1080/1066892950190502>
- Gouvernement du Canada. (2014). *Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale. Utiliser notre avantage du savoir comme moteur de l'innovation et de la prospérité* (N° FR5-86/2014). <https://www.international.gc.ca/education/report-rapport/strategy-strategie-2014/index.aspx?lang=fra>
- Gouvernement du Canada. (2019). *Miser sur le succès : la stratégie en matière d'éducation internationale*. <https://www.international.gc.ca/education/strategy-2019-2024-strategie.aspx?lang=fra#:~:text=La%20Strat%C3%A9gie%20vise%20%C3%A0%20attirer,la%20figure%201%20en%20annexe>
- Gouvernement du Canada. (2002). *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (DORS/2002227, art. 222). Justice Canada. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2002-227/section-222.html>
- Gouvernement du Canada. (2024, 20 novembre). *Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (établissements d'enseignement désignés)* [DORS/2024-219]. La Gazette du Canada. <https://gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2024/2024-11-20/html/sor-dors219-fra.html>
- Gouvernement du Canada. (2025, 8 septembre). *Nouvelles règles pour le permis de travail postdiplôme : ce que vous devez savoir sur l'exigence relative au domaine d'études*. <https://www.educanada.ca/blog-blogue/2025/pgwp-ptpd.aspx?lang=fra>

- Gouvernement du Québec. (2002). *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation... Une stratégie mutuellement avantageuse*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/41840>
- Gouvernement du Québec. (2019). *Vision internationale du Québec*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/vision-internationale-quebec>
- Gouvernement du Québec. (2021, 30 novembre). *Opération main-d'œuvre – Mesures ciblées pour certains secteurs prioritaires*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/emploi-solidarite-sociale/publications/operation-mainoeuvre>
- Gouvernement du Québec. (2023a, 20 novembre). *Règlement concernant les exigences de connaissance du français nécessaires pour la délivrance d'une attestation d'études collégiales*. RLRQ c. C-11, r. 7.1. <https://canlii.ca/t/6f5pl>
- Gouvernement du Québec. (2023b, 8 novembre). *Réforme des programmes d'immigration économique : publication du Règlement modifiant le Règlement sur l'Immigration au Québec à la Gazette officielle* [Communiqué de presse]. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/publication-reglement-modifiant-reglement-immigration-gazette-officielle-51862>
- Gouvernement du Québec. (2025a, décembre). *Programme de l'expérience québécoise (PEQ)*. <https://www.quebec.ca/immigration/permanente/travailleurs-qualifies/programme-experience-quebecoise>
- Gouvernement du Québec. (2025b, septembre). *Renouveler ses autorisations pour étudier au Québec*. <https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec/renouveler-autorisations>
- Gouvernement du Québec. (2025c, 26 février). *Décret concernant la gestion des demandes dans le Programme des étudiants étrangers* [Décret 155-2025]. Gazette officielle du Québec. [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf\\_encrypte/lois\\_reglements/2025F/85029.pdf](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2025F/85029.pdf)
- Gouvernement du Québec. (2025d, 10 juillet). *Règlement sur l'immigration au Québec (RIQ)*. RLRQ c. I-0.2.1, r. 3, art. 33, 33.1 et 34. <https://canlii.ca/t/6fl3q>
- Harden-Wolfson, E., Hutcheson, S. et Zhang, Y. (2025). Representing the problem of (un) ethical practices in Canada's post-pandemic international student policy landscape. *Canadian Journal of Higher Education*, 55(2), 114–131. <https://doi.org/10.47678/cjhe.v55i2.190701>
- Hazoume, O. F. et Bégin-Caouette, O. (sous presse). Du recrutement à la réussite : stratégies mobilisées par les cégeps dans l'accompagnement des étudiants internationaux. *Revue des sciences de l'éducation*.
- ICEF Monitor. (2026, 16 avril). *New international student permit approvals for Canada fell below COVID levels in 2025*. <https://monitor.icef.com/2026/04/new-international-student-permit-approvals-for-canada-fell-below-covid-levels-in-2025/>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2023b, 27 octobre). *Modifications apportées au Programme des étudiants étrangers afin de protéger ces derniers* [Communiqué de presse]. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/10/modifications-apportees-au-programme-des-etudiants-etrangers-afin-de-protger-ces-derniers.html>

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2024a, 15 novembre). *De nouveaux règlements concernant le Programme des étudiants étrangers entrent en vigueur* [Communiqué de presse]. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/11/de-nouveaux-reglements-concernant-le-programme-des-etudiants-etrangers-entrent-en-vigueur.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2024b, 8 novembre). *Fin du Volet direct pour les études et du Nigeria Student Express* [Communiqué de presse]. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/fin-volet-direct-pour-etudes-nigeria-student-express.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2024c). *CIMM — Répartition en vertu du plafond d'étudiants étrangers — 28 février 2024*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/comites/cimm-28-fev-2024/repartition-vertu-plafond-etudiants-etrangers.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2025a, 24 janvier). *Attributions provinciales et territoriales de 2025 dans le cadre du plafond d'étudiants étrangers* [Communiqué de presse]. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/attributions-provinciales-territoriales-2025-cadre-plafond-etudiants-etrangers.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2025b, mars 10). *Permis de travail postdiplôme. Critères relatifs au domaine d'études*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome/admissibilite/domaine-etudes.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2025c, 24 septembre). *Plan ministériel 2025-2026 d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/plans-ministeriels/2025-26-plan-ministeriels/plan-ministeriel-2025-2026-complet.html>
- Kauko, J. et Medvedeva, A. (2016). Internationalisation as marketisation? Tuition fees for international students in Finland. *Research in Comparative and International Education*, 11(1), 98–114. <https://doi.org/10.1177/1745499916631061>
- Lacasse, N., Bégin-Caouette, O. et Maltais, M. (2025). L'internationalisation des universités québécoises. De société distincte à petit exportateur. Dans O. Bégin-Caouette, É. Maltais, J. Bernatchez, J. Luckerhoff, M. Maltais et M. Umbriaco. (dir). *L'université au Québec : enjeux et défis* (p. 733–766). LIRES-Érudit. <https://www.erudit.org/fr/livres/lires/luniversite-au-quebec/883li.pdf>
- Laws, K. N. et Ammigan, R. (2020). International students in the Trump era: A narrative view. *Journal of International Students*, 10(3), xviii–xxi. <https://doi.org/10.32674/jis.v10i3.2001>
- Legusov, O., Meng, M., Zhang, S. et Jafar, H. (2026). Impact of recent Canadian immigration policy changes on the educational and professional opportunities of international postsecondary students. *Journal of International Students*, 16(6), 17–36. <https://doi.org/10.32674/kndqga94>
- Lessard, C. et Brochu, É. (2020). Collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP) au Québec. Dans *L'encyclopédie canadienne*. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/college-denseignement-general-et-professionnel-cegep>

- Lévesque, F. (2025, 26 février). Québec impose un plafond aux établissements. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2025-02-26/etudiants-etrangers/quebec-impose-un-plafond-aux-etablissements.php>
- Loi sur l'immigration au Québec (LIQ). RLRQ c. I-0.2.1. <https://www.canlii.org/fr/qc/legis/lois/rlrq-c-i-0.2.1/derniere/rlrq-c-i-0.2.1.html>
- Lorenz, K. (2024, 9 décembre). The impact of Dutch higher education cuts on international students. *The Amsterdammer*. <https://theamsterdammer.org/2024/12/09/news/the-impact-of-dutch-higher-education-cuts-on-international-students>
- Marginson, S. (2022). Space and scale in higher education: The glonacal agency heuristic revisited. *Higher Education*, 84(6), 1365–1395. <https://doi.org/10.1007/s10734-022-00955-0>
- Marginson, S. (2025). The changing dynamics of space and scale: The university between nationalism and globalism. Dans K. Brøgger, H. Moscovitz, S. L. Robertson et J. J. Lee (dir.), *World yearbook of education 2026 : The shifting geopolitics of higher education: Knowledge, power, protest*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003442264-3>
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2025, 20 juin). Arrêté ministériel no 2025004 déterminant les conditions et les critères de sélection afin d'être invité à présenter une demande de sélection permanente dans le cadre du Programme de sélection des travailleurs qualifiés. Gouvernement du Québec. [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf\\_encrypte/lois\\_reglements/2025F/84922.pdf](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2025F/84922.pdf)
- Moscovitz, H. (2025). *The politics of higher education in minority nations: Insights from Quebec*. University of Toronto Press.
- Moscovitz, H. et Sabzalieva, E. (2023). Conceptualising the new geopolitics of higher education. *Globalisation, Societies and Education*, 21(2), 149-165.
- Paquet, M. (2025). La nouvelle politique de l'immigration au Québec. *Possibles*, 49(1), 27–34. <https://doi.org/10.62212/revuepossibles.v49i1.829>
- Paquin, S. (2006). *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*. Presses de l'Université Laval.
- Roslyn Kunin and Associates (RKA). (2009). *Economic impact of international education in Canada*. RKA. [https://www.international.gc.ca/education/report-rapport/economic-impact-economique/sec\\_9.aspx?lang=eng](https://www.international.gc.ca/education/report-rapport/economic-impact-economique/sec_9.aspx?lang=eng)
- Roslyn Kunin and Associates (RKA). (2023, 30 novembre). *Impacts économiques de l'éducation internationale au Canada – Mise à jour des impacts de 2022*. Affaires mondiales Canada, Gouvernement du Canada. <https://www.international.gc.ca/education/report-rapport/impact-2022/sec-4.aspx?lang=fra>
- Schinnerl, S. et Ellermann, A. (2023). The Education-Immigration Nexus: Situating Canadian higher education as institutions of immigrant recruitment. *Journal of International Migration and Integration*, 24, 599–620. <https://doi.org/10.1007/s12134-023-01043-7>
- Scott, C., Safdar, S., Trilokekar, R. D. et El Masri, A. (2015). International students as 'ideal immigrants' in Canada: A disconnect between policy maker' assumptions and the lived experiences of international students. *Comparative and International Education*, 43(3). <https://doi.org/10.5206/cie-eci.v43i3.9261>
- Sécurité publique Canada. (2020, 5 août). *Interdiction d'entrée pour les personnes voyageant au Canada par voie aérienne et maritime (autres qu'en provenance des États-Unis)*. Gouvernement du Canada. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/trnsprnc/brfng-mtrls/prlmntry-bndrs/20201201/011/index-fr.aspx>

Usher, A. (2023, 27 septembre). *A brief look at international students in Canada, part 2*. Higher Education Strategy Associates (HESA). <https://higheredstrategy.com/a-brief-look-at-international-students-in-canada-part-2/>

Vieira, S. (2024, 22 janvier). Ottawa va plafonner pour deux ans le nombre d'étudiants étrangers. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/canada/805760/ottawa-va-plafonner-pendant-deux-ans-nombre-etudiants-etrangers>